

Le document a été établi par le gouvernement fédéral qui, tout en n'étant intéressé dans ce domaine qu'à 50 p. 100, insiste pour qu'il ait force de loi. Je le répète, c'est une attitude désinvolte peu compatible avec le principe d'association des administrations provinciales et du gouvernement fédéral du Canada, dont cette attitude constitue un reniement complet. La semaine dernière, les provinces ont fait connaître leurs vues et à la majorité, tant du point de vue du nombre que de la population, ont signifié au gouvernement fédéral qu'il fallait différer le bill C-259. Néanmoins, le ministre des Finances leur a opposé un refus, disant que le bill entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1972. De quel droit? Simplement parce qu'il est le parrain du bill? Du point de vue constitutionnel, il a tort. On leur dit en somme que c'est «à prendre ou à laisser».

• (12.10 p.m.)

Permettez-moi de citer le paragraphe 12 du communiqué publié à la suite de la conférence fédérale-provinciale et qui mentionne différents sujets relatifs au bill C-259. C'est un paragraphe bien caractéristique du laconisme dont fait preuve le gouvernement à l'égard de cette question et où il est déclaré:

Les gouvernements fédéral et provinciaux expriment leurs vues sur les questions ci-dessus et les aspects qui s'y rapportent. On a exprimé à ce sujet diverses opinions.

Selon le paragraphe 13, le gouvernement fédéral a fourni des explications quant à la nécessité de mettre en vigueur la réforme fiscale dès le 1<sup>er</sup> janvier 1972 et de continuer à respecter certains engagements pris vis-à-vis des provinces quant aux niveaux de leurs recettes. Que c'est aimable à lui! Il a condescendu à s'abaisser jusqu'à traiter avec les provinces de questions de fiscalité des revenus qui les intéressent autant que lui. Il a fixé différentes conditions et a déclaré que la fiscalité provinciale devait se conformer à la fiscalité fédérale. Les provinces l'ont informé que dans bien des cas, cela leur était impossible.

J'aimerais citer plus particulièrement l'Ontario qui possède le gouvernement provincial le plus important du pays. Elle est de loin la plus grande source d'impôts sur le revenu et c'est elle qui abrite de loin le plus grand nombre, sinon la majorité, de nos entreprises. Selon cette province, il lui est impossible de modifier sa loi de l'impôt sur le revenu des sociétés pour qu'elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1972 et qu'elle coïncide avec le statut fédéral. Le résultat net sera que les entreprises en activité dans l'Ontario devront tenir compte de deux fiscalités différentes. Je demande aux députés qui ont des connaissances commerciales, comptables ou juridiques de me dire comment ils pourraient, en 1972, gérer une entreprise en Ontario soumise à deux régimes de fiscalité distincts. Le gouvernement fédéral s'en moque éperduement.

Il semblerait, à moins qu'on me soutienne le contraire, que les députés de la majorité et même ceux de l'Ontario ne s'en soucient nullement. Leur attitude consiste à dire: «C'est malheureux». J'espère voir tous les dirigeants des entreprises de l'Ontario que cela affecte expliquer leur position à l'égard de ce bill. Qu'ils disent pourquoi ils l'appuient. Le secrétaire parlementaire du premier ministre, qui est dans les affaires en Ontario, vient de faire son entrée. J'aimerais le voir dire à ses associés qu'en Ontario deux lois de l'impôt sur les sociétés seront en vigueur en

1972 si ce bill est adopté. Que cela lui plaise ou non, ses propres intérêts en souffriront. Qu'il nous dise s'il est prêt à l'admettre et pourquoi. Il faisait partie du comité des finances lors de l'examen du Livre blanc. Sans doute des modifications ont-elles été apportées et il en a préconisé certaines qui se reflètent dans le bill. Je l'en félicite. Néanmoins, je lui demande, de même que je le demanderais à d'autres comme lui, s'il est prêt à informer ses associés ontariens que le gouvernement fédéral a le droit de donner la note en matière d'imposition des revenus des sociétés en Ontario et que cette province, qui a les mêmes droits, n'a pas voix au chapitre.

Pensez à la confusion qu'il y aura en 1972 au sujet des transactions si le gouvernement fédéral s'en occupe d'une façon et les lois fiscales provinciales en prévoient une autre. Il faut se rappeler, monsieur le président, que c'est la loi. Ce n'est pas la loi sur les réserves provisoires de blé que le gouvernement peut écarter à volonté. D'autres gouvernements traitent ces questions de façon différente. Ce gouvernement ne peut pas dire que les fonctionnaires du ministère du Revenu national, les fonctionnaires ou les auteurs de ce bill qui travaillent au ministère des Finances ou le gouvernement du Canada peuvent écarter les lois de l'Ontario concernant les impôts des sociétés. Ce gouvernement n'a pas le droit de le prétendre. C'est aussi simple que cela. Il doit y avoir un certain accord, et il n'y en a pas actuellement.

Dans ma propre province, qui a un droit égal, il n'y a pas un tel accord. Le gouvernement fédéral se permet toutefois de dire: «Tant pis; il en sera ainsi. Conformez-vous y.» Prétend-on ainsi conserver la Confédération? Je ne le crois pas, à moins que certains mettent davantage l'accent sur des aspects culturels. Dans ce cas, c'est leur droit. Du point de vue économique, financier et fiscal, toutefois, ce genre d'attitude contribue plus que presque tout autre chose à aliéner les gens de diverses régions du pays. J'aimerais mettre en garde les députés.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé d'interrompre le député. Je le fais pour l'informer ainsi que le comité que son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. le président:** Le comité y consent-il unanimement?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, je remercie les membres du comité de leur obligeance. J'espère pouvoir poursuivre le fil de mes remarques. Je veux mettre les députés en garde. S'il y a un sentiment d'aliénation, ce n'est pas seulement dans la province de Québec. Je n'appuie pas ce mouvement, mais il existe dans l'Ouest du Canada. Le gouvernement devrait le savoir, tout particulièrement s'il a jamais cru comprendre l'Ouest du Canada. Ce sentiment existe également dans la province d'Ontario. Le premier ministre de cette province et plusieurs de ses ministres ont fait la semaine passée des déclarations fermes sur les questions fiscales et économiques. Ils ont soutenu qu'il devrait y avoir une association entre le gouvernement fédéral et les provinces et que les accords commerciaux internationaux ne devraient pas être conclus unilatéralement avec le gouvernement fédéral sans que les provinces intéressées ne soient formellement consultées.